

From: [Thierry de Dorlodot](#)

Sent: Wednesday, March 23, 2016 11:52 AM

To: valerie.goetz@paris.fr

Subject: Nuisances place du Calvaire/ place du Tertre

Madame la Commissaire,

Je me permets d'actualiser ma requête (mail du 8/10/2015 à 12h10) à propos des problèmes du secteur place du Tertre, place du Calvaire, rue Poulbot, certains vous ayant été développés lors de votre rencontre avec l'Association de Défense de Montmartre et du 18e (ADDM 18)

Le retour de la belle saison entraine comme chaque année une recrudescence de graves nuisances sonores, d'incivilités et d'infractions.

Un passage régulier de brigades cyclistes de jour permettrait certainement de traiter une partie des nuisances diurnes (pickpockets tziganes, musiciens sonorisés, stationnements illicites de peintres) mais les problèmes sont de plus en plus graves, notamment:

- 1 Le restaurant "chez Plumeau" sis 4 place du Calvaire, mitoyen d'immeubles d'habitation, qui persiste à organiser sur sa terrasse des soirées animées par des musiciens et des chanteurs , souvent le week end mais aussi parfois en semaine. Cet établissement accueille même parfois des "musiciens consommateurs" qui depuis leur table infligent des heures durant un niveau sonore insupportable . Ces séances, relevant de l'article R 571-27 du Code de l'Environnement, se prolongent au moins jusqu'à 1h30 quand ce n'est pas 3h.
- 2 Des groupes de noctambules tardifs munis de bouteilles d'alcool et de sonos ont fréquemment l'habitude de se réunir très bruyamment dans le même secteur (place et escalier/rue du Calvaire) entre minuit et 3h du matin constituant habituellement l'infraction de l'article L 3341-1 du Code de la Santé Publique. Ces individus commettent en outre de multiples incivilités (urine, saccage de poubelles etc...)

Nos tentatives pour faire cesser ces comportements se heurtent parfois à des menaces et des insultes.

En accord avec plusieurs autres résidents du secteur, je sollicite donc que vous attiriez l'attention de vos services sur la nécessité de faire appliquer les textes légaux et réglementaires dans une zone où l'ambiance de loisirs n'est pas une justification de tacites dérogations préjudiciables.

Un problème préoccupant, est la quasi impossibilité de faire intervenir la police la nuit dans cette zone malgré nos appels au 17 et au Commissariat du 18e ; il s'agit pourtant d'une situation qui se dégrade et qui pourrait être résolue par un simple passage de police vers minuit. Le bouche à oreille fonctionnerait certainement parmi les adeptes d'alcoolisme nocturne pour faire savoir que la place du Calvaire est devenue un endroit où l'on ne peut plus faire n'importe quoi.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à cette demande.

Recevez, Madame la Commissaire, nos salutations les meilleures.

Thierry de Dorlodot
11bis place du Tertre
75018 Paris
tél : 06 76 62 60 18

Membre du Bureau du Conseil de Quartier
Adhérent de l'ADDM18





